



Mot de la présidente

## Résultats de la première phase de négociation

Je remercie les enseignantes et les enseignants qui ont participé à la première phase de consultation dans le cadre de la prochaine négociation de la convention collective nationale. L'objectif de cette consultation était de vérifier le niveau d'adhésion des membres afin de constituer un Front commun CSQ, CSN et FTQ pour la ronde de négociations 2020 et la volonté de consolider, d'élargir des alliances et des collaborations avec des groupes alliés. Puisque les membres de la CSQ sont totalement favorables à 45,8 %, et sont favorables à 41,7 %, le Front commun sera créé. Les membres sont aussi d'avis que des alliances et des collaborations puissent voir le jour aux moments jugés opportuns.

Lors de cette même consultation, la FSE, qui négocie les conditions d'exercice des enseignantes et des enseignants, vérifiait le degré d'adhésion quant à la tenue d'une négociation portant sur un nombre restreint d'éléments en lien avec la lourdeur de la tâche, la précarité et le salaire.

Les membres consultés ont exprimé sans équivoque que la lourdeur et la complexification de la tâche sont au cœur des difficultés qu'ils vivent au quotidien. Ils ont surtout insisté sur les nombreux problèmes liés à l'intégration massive des élèves HDAA dans les classes régulières. De manière plus générale, le grand nombre d'élèves par classe a aussi fréquemment été soulevé. Le manque de temps est une autre difficulté évoquée et cela se traduit par trop de réunions, une multitude de nouveaux contenus qui s'ajoutent, de nombreuses tâches administratives imposées, des documents et formulaires divers à remplir, etc.

Plusieurs membres ont souligné des difficultés liées à la précarité et à l'entrée dans la profession surtout à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes. On note également le manque de soutien, d'accompagnement et de mentors pour les nouvelles et nouveaux enseignants.

Enfin, de nombreux membres ont souligné l'importance d'obtenir des hausses salariales plus représentatives de la valeur de la profession. Salaire trop bas à l'entrée, trop d'échelons salariales et non-reconnaissance du temps supplémentaire ont été relevés.

Le taux d'adhésion aux trois constats énoncés dans le document de consultation est de 97 % pour un taux de participation de 18 % des membres FSE. Au SERV, c'est un taux de 25 % de répondantes et répondants qui a été enregistré dans le délai imparti.

En terminant, le comité exécutif tient à remercier les personnes déléguées de leur implication dans la démarche de consultation. La deuxième phase de consultation se déroulera entre la fin février et la fin avril. Soyez au rendez-vous afin de réfléchir sur les demandes syndicales à déposer au gouvernement de la CAQ en octobre 2019.

Un très joyeux temps des Fêtes, beaucoup de douceurs, d'amour et de repos pour vous toutes et tous.

Véronique Lefebvre, présidente

DANS CE NUMÉRO :



➤ Conditions de renouvellement du régime d'assurance collective au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	2
➤ Une campagne qui fait tourner les têtes!	3
➤ Assurance collective : vers un processus d'appel d'offres	3
➤ Concours planificateur 2019-2020	4
➤ Caisse de l'Éducation	4



# Conditions de renouvellement du régime d'assurance collective au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les personnes déléguées au Conseil général (CG) ont adopté les conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective de la CSQ pour l'année 2019. Rappelons que ces conditions sont établies en fonction de l'expérience du groupe et des hypothèses économiques.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

- ✓ Nous avons désormais la possibilité d'augmenter le niveau de protection sans preuve de bonne santé ou sans la présence d'un événement de vie. Le délai minimal de participation est de 24 mois pour les régimes Maladie 2 et 3 avant de pouvoir diminuer de protection;
- ✓ Les remboursements des frais de professionnels (massothérapie, physiothérapie, chiropractie, acupuncture) sont dé plafonnés et seront remboursés à 80 % (maximum de remboursement annuel Maladie 2 : 1000,00 \$, Maladie 3 : 2000,00 \$). Remboursement de 80 % des factures présentées si ces dernières respectent les frais raisonnables coutumiers;
- ✓ Un nouveau congé de prime est octroyé pour l'assurance vie de base, permettant de bénéficier des premiers 25 000 \$ sans frais.

TABLEAU DES PRIMES PAR 14 JOURS												
TAUX AU 2019-01-01												
	Individuel			Monoparental			Familial					
<b>RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE</b>												
Maladie 1	39,33 \$			58,57 \$			97,03 \$					
Maladie 2	51,91 \$			77,52 \$			125,38 \$					
Maladie 3	67,50 \$			100,93 \$			160,46 \$					
Maladie												
- Personne adhérente exemptée	0,00 \$			0,00 \$			0,00 \$					
<b>RÉGIME COMPLÉMENTAIRE 1 DE SOINS DENTAIRES</b>												
	12,42 \$			18,89 \$			31,29 \$					
<b>RÉGIME COMPLÉMENTAIRE 2 D'ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE OBLIGATOIRE</b>												
Régime «A»				0,707% du traitement								
Régime «B»				0,886% du traitement								
<b>RÉGIME COMPLÉMENTAIRE 3 D'ASSURANCE VIE</b>												
<b>de la personne adhérente</b>												
	<b>Montant de protection de la personne adhérente</b>											
	10 000 \$	25 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	125 000 \$	150 000 \$	175 000 \$	200 000 \$	225 000 \$	250 000 \$	
Moins de 30 ans	0,00 \$	0,00 \$	0,40 \$	0,80 \$	1,20 \$	1,60 \$	2,00 \$	2,40 \$	2,80 \$	3,20 \$	3,60 \$	
30 à 34 ans	0,00 \$	0,00 \$	0,45 \$	0,90 \$	1,35 \$	1,80 \$	2,25 \$	2,70 \$	3,15 \$	3,60 \$	4,05 \$	
35 à 39 ans	0,00 \$	0,00 \$	0,60 \$	1,20 \$	1,80 \$	2,40 \$	3,00 \$	3,60 \$	4,20 \$	4,80 \$	5,40 \$	
40 à 44 ans	0,00 \$	0,00 \$	0,83 \$	1,65 \$	2,48 \$	3,30 \$	4,13 \$	4,95 \$	5,78 \$	6,60 \$	7,43 \$	
45 à 49 ans	0,00 \$	0,00 \$	1,30 \$	2,60 \$	3,90 \$	5,20 \$	6,50 \$	7,80 \$	9,10 \$	10,40 \$	11,70 \$	
50 à 54 ans	0,00 \$	0,00 \$	2,18 \$	4,35 \$	6,53 \$	8,70 \$	10,88 \$	13,05 \$	15,23 \$	17,40 \$	19,58 \$	
55 à 59 ans	0,00 \$	0,00 \$	3,80 \$	7,60 \$	11,40 \$	15,20 \$	19,00 \$	22,80 \$	26,60 \$	30,40 \$	34,20 \$	
60 à 64 ans	0,00 \$	0,00 \$	5,30 \$	10,60 \$	15,90 \$	21,20 \$	26,50 \$	31,80 \$	37,10 \$	42,40 \$	47,70 \$	
65 ans ou plus	Disponible sur demande											
<b>de base des personnes à charge</b>												
	0,92 \$											
<b>additionnelle de la personne conjointe</b>												
(par 10 000 \$ de protection)												
<b>Âge de la personne adhérente</b>												
Moins de 30 ans	0,16 \$											
30 à 34 ans	0,18 \$											
35 à 39 ans	0,24 \$											
40 à 44 ans	0,33 \$											
45 à 49 ans	0,52 \$											
50 à 54 ans	0,87 \$											
55 à 59 ans	1,52 \$											
60 à 64 ans	2,12 \$											
65 ans ou plus	Disponible sur demande											
Notes :												
1) La prime indiquée pour le régime d'assurance maladie obligatoire comprend, s'il y a lieu, la part employeur. La prime payée par la personne adhérente correspond donc à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la part employeur.												
2) Pour toute l'année, il y a un congé de primes partiel applicable aux régimes d'assurance maladie obligatoire, complémentaire 1 de soins dentaires, complémentaire 2 d'assurance salaire de longue durée obligatoire et un congé de primes total applicable au régime complémentaire 3 d'assurance vie de la personne adhérente.												
3) Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour toute la durée d'une année civile est déterminé à partir de l'âge atteint par la personne adhérente au 1 <sup>er</sup> janvier de cette année civile.												
4) La taxe de vente provinciale de 9% doit être ajoutée à ces primes.												

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Amélie Lapointe, vice-présidente

## Une campagne qui fait tourner les têtes!

Les facteurs de risques psychosociaux peuvent rendre malade.

Malheureusement, la réponse à ces problèmes est trop souvent individuelle alors que ces derniers découlent d'une organisation toxique du travail. C'est pourquoi la CSQ a lancé une campagne audacieuse qui, à travers divers outils, permet de faire connaître les facteurs de risque sur lesquels on peut agir collectivement ainsi que leurs liens néfastes sur la santé.

La campagne vise aussi à déconstruire les pratiques de gestion qui font sentir coupables les travailleuses et travailleurs, lesquels finissent par mettre en doute leurs compétences devant l'ampleur démesurée de la tâche.

LES FACTEURS DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN VRAC :

- Une charge de travail élevée et des contraintes de temps;
- Une faible reconnaissance des efforts et des résultats;
- Le manque d'autonomie et d'influence dans le travail;
- L'insécurité d'emploi;
- Le faible soutien (aide et collaboration) des collègues et des supérieurs;
- Le harcèlement psychologique et la violence;
- Peu de justice au travail.

**Tout cela n'est pas dans ta tête.**

Le problème, c'est l'organisation du travail et ça peut te rendre malade.

**Ensemble, nous avons le pouvoir d'agir.**

Surcharge de travail    Manque d'autonomie    Faible reconnaissance    Manque de soutien    Harcèlement psychologique

Injustice au travail    Insécurité d'emploi

## Assurance collective : vers un processus d'appel d'offres

Chaque année, le service de la sécurité sociale examine les conditions de renouvellement du régime d'assurance collective et présente ses recommandations au Conseil général, qui décide de la nécessité de lancer un processus d'appel d'offres.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

Ce type d'appel d'offres est une procédure spéciale par laquelle le preneur (la CSQ) demande à différentes compagnies de faire une proposition commerciale chiffrée en réponse à la formulation détaillée (cahier

des charges) de son besoin de produit, de service ou de prestations.

Le CG a résolu d'amorcer le processus d'appel d'offres à l'automne 2019 en vue d'une mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Un comité de travail

chargé de préparer l'opération de consultation entame ses travaux.

D'autres détails suivront au cours de 2019 et 2020 !



APPEL D'OFFRES



## Concours planificateur 2019-2020



Comme chaque année à pareille date, nous sommes à la recherche de deux œuvres (photo, peinture, dessin, etc.) pour illustrer *L'Outil de travail quotidien* 2019-2020 qui est distribué chaque année aux enseignantes et aux enseignants de notre syndicat. Il n'y a pas de thématique précise, laissez aller votre imagination!



Pour participer, vous devez nous faire parvenir vos photos, peintures, dessins ou autres ou même des œuvres de vos élèves, avant le 14 février 2019, par courrier interne ou par courriel à [claudine@servaudreuil.net](mailto:claudine@servaudreuil.net).

Nous remettons une carte-cadeau d'une valeur de cinquante dollars (50,00 \$), d'un commerce de la région de votre choix, aux personnes qui auront réalisé les œuvres choisies pour illustrer *L'Outil de travail quotidien* 2019-2020.

Jusqu'à maintenant, *L'Outil de travail quotidien* 2018-2019 a permis au SERV de remettre huit-cents dollars (800,00 \$) en dons aux organismes suivants : *Auberge du cœur*, *GRIS Montréal*, *Avant tout les enfants*, *Lockoutés du Syndicat Haute-Yamaska*, *Croix-Rouge*, *Gofundme* (famille de Claudia Labonté), *Maison Sud-Ouest* et *Centre de crise et prévention du suicide Le Tournant*.

Merci de votre participation.

Véronique Lefebvre, présidente du SERV



Statut précaire et prêt hypothécaire  
**Un « OUI » qui change une vie !**



**Un statut précaire ne devrait pas limiter l'accès à un prêt hypothécaire.**

À la Caisse de l'Éducation nous croyons fermement que les personnes travaillant dans le milieu de l'éducation avec un statut précaire ont les mêmes droits, les mêmes besoins et surtout les mêmes rêves que les autres. C'est la raison pour laquelle nous sommes la seule institution financière à, non seulement, **garantir une approbation de prêt hypothécaire aux précaires mais à leurs offrir aussi de nombreux avantages spécifiques.**

Que ce soit en matière d'épargne, de crédit et d'hypothèque, d'assurances et même de « bourses vacances », ça vaut vraiment la peine de vous renseigner sur notre offre exclusive : **Ma vie comme « précaire »\***.

Prenez rendez-vous avec un conseiller de la Caisse de l'Éducation pour profiter de cette offre adaptée au personnel de l'éducation à statut précaire.

[casseeducation.ca](http://casseeducation.ca)  
[cid@desjardins.com](mailto:cid@desjardins.com)  
1 877 442-3382

 **Desjardins**  
Caisse de l'Éducation  Votre passion,  
notre vocation

\* Certaines conditions s'appliquent. Offre sujette à changement sans préavis. Contactez-nous pour plus de détails.

**L'Informel**

Éditeur : Véronique Lefebvre  
Mise en page : Claudine Berger

Responsable à l'exécutif : Véronique Lefebvre  
Collaboration : Amélie Lapointe

